



Mérignac le 26 juin 2014

Communiqué CT DGAC et Comité de Suivi du Protocole Des 23 et 24 juin 2014

Présentation en **CT DGAC** du projet d'arrêté fixant les opérations de restructuration de service ouvrant droit à la prime de restructuration des compétences **-PRC-** :

Cet arrêté ministériel englobe les opérations de restructuration protocolaires : organismes de contrôle, délégations territoriales, BRIA, centre du Bataillet et garages mais aussi hors protocole : direction ENAC de Muret et centre de St Auban ayant fait ou faisant l'objet de décisions entre le 23 octobre 2013 (date de signature du protocole) et le 31 décembre 2016.

Comité de suivi du protocole

Face aux multiples manquements de l'administration et du gouvernement à leurs engagements FO avait déposé un préavis de grève pour le 24 juin journée de la tenue du Comité de Suivi du Protocole afin de clairement signifier que les limites étaient atteintes. Dans le cadre de la conciliation FO a été reçu au ministère le 23 juin matin avant la tenue du CT DGAC et a obtenu l'accélération des procédures pour des mises en paiement des mesures bloquées sur les salaires d'octobre 2014 (cf communiqué du 23 juin).

Ces mesures sociales concernent :

- La prime de redéploiement des compétences (PRC) ;
- La prime d'intéressement à la performance collective ;
- La revalorisation indemnitaire des personnels ouvriers et administratifs.

Mesures pour les personnels navigants :

FO est la seule organisation à avoir un représentant PNT en séance pour défendre notre spécificité au sein de la DGAC.

La version amendée du décret PN du 6 mai 2011, qui intègre les modifications de libellé des niveaux 4, 5 et 6 issus de la mise en place de l'Aircrew étant en cours de signature, une version consolidée de l'arrêté d'application est présentée en séance.

Il intègre les avancées indemnitaires négociées par vos représentants PN en GT pré-protocolaires et en séances plénières du protocole 2013-2015 :

- Revalorisation de l'IQF de 2 % au 1^{er} juillet 2014 avec effet rétroactif ;
- Revalorisation des ICR Enac et Dsac. Nous avons demandé en séance que cette revalorisation soit adossée à celle de l'IQF avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014. Sur ce point, non prévu formellement au protocole, le SG s'engage à appuyer notre demande.
- Création d'une ICR « Officier Sécurité des Vols » au niveau d'un chef pilote centre de formation Enac .

Nous attendons maintenant la mise en signature du texte.

N'hésitez pas à contacter vos représentants PN pour toute précision complémentaire.

